

Décision

Générale

colonial

Décision n° 331 17 mars 1950

n° 331 17

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
17 mars 1950

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1950

Date du numéro
31 mars 1950

TEXTE INTÉGRAL

Mahmoud Djamah est engagé en qualité de boy à l'Hôtel du Gouvernement en remplacement numérique de Ali Hersi. au salaire mensuel de trois mille francs (3.000 francs) exclusif de toute indemnité à l'exclusion, le cas échéant, des indemnités pour charges de famille. La présente décision aura effet pour compter du 1er avril 1950.